

Citadelle de Besançon - Création d'une Société d'Économie Mixte - Adhésion de la Ville - Approbation du projet de statuts - Participation au capital social - Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'Administration

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 8 novembre 1993, le Conseil Municipal avait donné son accord de principe sur le projet de développement de la Citadelle avec constitution d'une Société d'Économie Mixte pour la gestion de cet ensemble. Au cours de cette même séance, il avait été donné mandat à M. le Maire pour rechercher les partenaires publics et privés potentiels, désireux de participer à cette structure.

A la suite des consultations engagées, il est donc proposé de décider la création de la Société d'Économie Mixte susvisée, au capital social de 1 000 000 F qui sera déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations divisé en 10 000 actions de 100 F chacune, comprenant les actionnaires suivants :

- Ville de Besançon	7 300 actions
- Société Via Générale de Transport et d'Industrie	900 actions
- Crédit Local de France	600 actions
- Caisse d'Épargne de Franche-Comté	600 actions
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs	200 actions
- Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative	100 actions
- Association Folklore Comtois	100 actions
- Association Les Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation	100 actions
- Association Les Amis du Museum d'Histoire Naturelle	100 actions

Ces divers organismes ont déjà ou doivent prochainement délibérer afin de confirmer leur accord de principe.

Il est précisé que dans un premier temps, la Ville participerait à 73 % du capital social, mais en céderait 10 % au Département avec un poste d'administrateur, lorsque l'assemblée départementale en aurait délibéré. Une telle démarche pourrait être également adoptée pour la Région de Franche-Comté, si celle-ci décidait de participer à la Société d'Économie Mixte.

Le projet de statuts prévoit notamment les dispositions suivantes :

Objet social : la société a pour objet la mise en valeur du patrimoine et du développement culturel, scientifique et touristique de la Citadelle de Besançon. Dans ce cadre, la société exercera des activités de gestion, réalisera divers aménagements et équipements, sauf en ce qui concerne la partie Monuments Historiques, et mettra tout en œuvre pour favoriser la fréquentation touristique et assurer le rayonnement de la Citadelle.

Dénomination : la dénomination sociale est société pour l'animation et la gestion de la Citadelle de Besançon : «SEM de la Citadelle».

Durée : la durée de la société est fixée à 30 ans à compter de son immatriculation.

Capital social : le capital social est fixé à 1 million de francs divisé en 10 000 actions de 100 F chacune et dont plus de 50 % et au maximum 80 % doivent appartenir aux collectivités locales ou groupements de collectivités.

Conseil d'Administration : le nombre de sièges au Conseil d'Administration est fixé à 12 dont 9 pour les collectivités territoriales ou leurs groupements.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- décider la participation de la Ville à la constitution d'une Société d'Économie Mixte, ayant pour objet et pour but la mise en valeur du patrimoine et le développement culturel, scientifique et touristique de la Citadelle de Besançon,

- approuver le projet de statuts ci-joint,

- fixer la participation de la Ville à 73 % du montant du capital social,

- ouvrir par anticipation au budget primitif 1994 un crédit de 730 000 F au chapitre 925.5/267.94038/20200 et autoriser le versement de la souscription sus-indiquée,

- désigner les membres du Conseil Municipal suivants pour représenter la Ville au Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte : M. le Maire, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. FOUSSERET, M. FERRÉOL, M. BARETJE, M. FUSTER, M. PINARD, M. TABOURNOT, M. ALAUZET,

- donner pouvoir à M. le Maire pour signer les statuts de la SEM,

- autoriser M. le Maire à accepter les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte,

- désigner M. Jacques VUILLEMIN pour représenter la Ville aux assemblées générales de la Société d'Économie Mixte,

- donner pouvoir à M. le Maire en vue de prendre toutes dispositions utiles pour la création de la société.

M. LE MAIRE : Jean-Louis FOUSSERET vous a longuement parlé des projets concernant la Citadelle lors d'une précédente séance. Aujourd'hui, il s'agit de se prononcer sur la création de la Société d'Économie Mixte.

M. HINTZY : Par un courrier du 8 février, le personnel municipal de la Citadelle, 57 d'après ce que vient de nous dire Joseph PINARD, a transmis aux Conseillers Municipaux ses inquiétudes quant à son devenir au sein de la Société d'Économie Mixte que vous nous invitez à constituer ce soir.

Le personnel insiste notamment sur le fait que le statut actuel du personnel municipal n'autorise pas la mise à disposition des agents territoriaux au service d'une Société d'Économie Mixte. Le contenu du rapport 13/b précise, je cite : «les différentes activités de la Citadelle seront assurées, comme c'est le cas actuellement, par le personnel municipal, lequel personnel continuera de dépendre hiérarchiquement de l'Administration Municipale». Fin de citation. C'est un début d'apaisement que cette précision apporte et je souhaite obtenir pour l'avenir Monsieur le Maire des garanties supplémentaires car j'entends bien que cette clause concerne le personnel municipal

actuellement en fonction à la Citadelle. Mais pour ce qui concerne les personnels que la Société d'Économie Mixte sera, je l'espère, amenée à recruter, c'est à ma connaissance, et je souhaite être détrompé, le statut privé qui sera appliqué. Même question pour le remplacement des fonctionnaires municipaux partant en retraite.

Permettez-moi ce soir d'exprimer quelques craintes : il est à mes yeux injustifiable que des collègues de travail exerçant les mêmes missions dans les mêmes lieux, aient des statuts différents, des déroulements de carrière différents, des qualifications différentes et des rémunérations différentes. C'est source de difficultés que vous aurez, Monsieur le Maire, à gérer et vous comprendrez que je m'exprime ce soir en faveur d'une harmonisation vers le haut, vers le statut de la Fonction Publique Territoriale dans la mesure où notre assemblée communale a le pouvoir de peser pour le maintien de la Fonction Publique Territoriale à la Citadelle. C'est à mes yeux la qualité du service rendu et le succès futur de la Citadelle qui en dépendent.

M. LE MAIRE : Je voudrais tout de suite apaiser vos craintes en ce qui concerne les employés de la Citadelle. Jean-Louis FOUSSERET les a rencontrés une première fois, je suis allé avec lui une seconde fois et nous avons apaisé les inquiétudes. Peut-être en ont-ils de nouvelles ! Il est certain qu'ils conservent leurs statut de personnel municipal. Dans le cas où la Société d'Économie Mixte aurait besoin de personnels supplémentaires par rapport à ce qui existe actuellement, ce serait un cas tout à fait particulier, mais le personnel de la Citadelle demeurera personnel municipal et la Société d'Économie Mixte remboursera à la Ville le coût de ce personnel.

M. FOUSSERET : Je précise que le coût du personnel municipal ne sera même pas remboursé à la Ville puisqu'on ne peut pas mettre du personnel municipal à disposition d'une Société d'Économie Mixte. C'est la raison pour laquelle il est indiqué d'une façon très précise dans le rapport : «étant précisé que le fonctionnement des différentes activités de la Citadelle est assuré comme c'est le cas actuellement par le personnel municipal, lequel personnel continuera de dépendre hiérarchiquement de l'Administration Municipale», donc sous l'autorité des conservateurs dans les musées, du Service Culturel, de l'Adjoint au personnel et du Secrétaire Général.

M. LE MAIRE : J'étais parti des propositions de départ où effectivement on avait envisagé ce que je viens d'indiquer. Les choses ont donc évolué puisqu'il n'y a pas de possibilité de mise à disposition de personnel d'une Société d'Économie Mixte. Donc c'est un personnel qui reste municipal, qui dépend hiérarchiquement de l'Administration Municipale et s'il y a des départs en retraite, cela se poursuivra de la même façon.

M. NACHIN : Je suis d'accord avec ce que vient de dire Claude HINTZY. Je voulais exprimer l'inquiétude des personnels, mais je pense que les réponses qui ont été apportées sont de nature à apaiser leurs craintes.

M. FOUSSERET : Je le pense aussi.

M. ALAUZET : Il me semble que le lancement de la Société d'Économie Mixte était soumis à deux conditions impératives : la première, en référence à la question qui vient d'être posée, donc la réponse vient d'être donnée ; la deuxième condition était que les collectivités territoriales, le Conseil Général et le Conseil Régional, participent au capital de la Société d'Économie Mixte. Or aujourd'hui on n'a pas de réponse.

M. FOUSSERET : Ce n'était pas une condition mais un souhait. L'intérêt d'une Société d'Économie Mixte justement est que cela permet à d'autres collectivités intéressées par le développement de ce site d'entrer dans le capital et de pouvoir, bien sûr, avoir voix au chapitre et participer au projet de développement.

La Région était sollicitée, pour l'instant elle ne nous a pas répondu. Par contre, je me suis entretenu de ce projet avec le Président du Conseil Général, M. GRUILLOT, qui a dit en séance publique, et là-dessus tout à fait d'accord avec lui, qu'il y avait deux lieux entre autres dans le Département qu'il convenait de développer : la Citadelle et la Saline d'Arc-et-Senans, et il est même question que le développement de la Citadelle et celui de la Saline d'Arc-et-Senans soient faits complémentaires. Ce qui fait que le Département prendra des contacts très prochainement avec la Société d'Économie Mixte lorsqu'elle sera constituée pour qu'il y ait donc une complémentarité et des renvois de touristes potentiels sachant que ce sont deux structures qui sont très intéressantes. Donc le Département est sollicité pour 10 % et nous avons un accord de principe ; maintenant cela doit passer en assemblée, bien entendu.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, j'ai le sentiment, et le petit échange que vous venez d'avoir avec votre Adjoint sur le problème des relations entre la Société d'Économie Mixte et la Ville sur la gestion du personnel me le confirme, que sur ce dossier de réaménagement de la Citadelle, vous devez ressentir des sensations du même type que celles que vous avez ressenties en visitant le tunnel l'autre jour : vous marchez un peu à tâtons. Vous marchez un peu à tâtons et malheureusement, les inquiétudes que nous avons émises lors du Conseil Municipal du 8 novembre ne font que se confirmer.

Le 8 novembre, votre opposition vous avait tenu un langage qui était très simple et qui était le suivant : accord formel sur le principe de réaménagement de la Citadelle, sur le principe du développement de ses activités car c'est, M. FOUSSERET vient de le rappeler, l'un des deux grands monuments de ce Département et parmi les plus attractifs. Mais nous vous avons dit, Monsieur le Maire, également que sur ce dossier il était essentiel à nos yeux que vous soyez beaucoup plus précis que vous ne l'aviez été dans le rapport qui nous a été soumis le 8 novembre quant au programme des activités à réaliser sur la Citadelle, quant à leur chiffrage, quant à leur inscription dans le temps pour leur réalisation, nous manquions d'une programmation pluri-annuelle suffisante, et nous vous avons dit au fond pour toutes ces raisons, nous déposons un amendement au projet de délibération et nous voterons cette délibération si vous l'amendez comme nous le souhaitons, amendement qui précise que dans les mois qui viennent vous nous soumettrez, partie par partie du programme envisagé, l'espace Vauban, le réaménagement des musées, on peut citer plusieurs exemples, des programmes détaillés, chiffrés qui nous permettent de savoir sur quelle base précise nous nous engageons. Vous nous avez alors dit que le programme se suffisait en lui-même tel qu'il était là, et vous avez fait rejeter cet amendement. Moyennant quoi nous n'avons pas voté contre ce rapport, nous nous sommes abstenus.

Voici que quatre mois plus tard vous revenez devant le Conseil Municipal, mais comme nous le craignons pour, si vous me permettez l'expression, mettre la charrue avant les bœufs. Alors vous nous proposez la mise en place d'un outil d'aménagement, une Société d'Économie Mixte. Nous ne sommes pas opposés dans son principe à la création d'un outil de gestion de cette nature sous un certain nombre de précisions et de réserves mais nous vous disons ce soir qu'il n'est pas raisonnable de procéder de cette manière. Il était nécessaire, et il le reste, qu'avant de mettre en place l'outil de gestion auquel vous allez déléguer des compétences quand même extrêmement larges puisque l'objet social ne peut être plus clair «la société a pour objet la mise en valeur du patrimoine et du développement culturel, scientifique et touristique de la Citadelle. La société exercera des activités de gestion, réalisera divers aménagements et équipements, sauf en ce qui concerne la partie monuments historiques et mettra tout en œuvre pour favoriser la fréquentation touristique». On ne peut faire plus large comme délégation de compétences. Alors, nous n'avons pas de programme précis, nous n'avons pas de chiffrage complet puisque les 31,5 MF que vous avez affichés et dans le projet Horizon 2001 et dans votre délibération du 8 novembre est un chiffrage incomplet dans la mesure où il ne prend pas en compte les travaux d'investissement réalisés sur le patrimoine classé

monuments historiques lui-même et on devrait quand même donner aux Bisontins un chiffre complet.

Par conséquent, notre groupe est tenté de vous dire ce soir, Monsieur le Maire, «différez la présentation de ce projet est présentez-nous d'abord le projet complet». Vous souriez Monsieur RUEFF, vous-même Monsieur le Maire vous vous amusez beaucoup de ce que je dis mais vous avez tort. Vous avez tort pourquoi ? Parce que malheureusement des projets récents, des projets qui ont quand même fait l'actualité de ce Conseil Municipal, ont montré que quand on met la charrue avant les bœufs on est soumis à des aléas de gestion très lourds. Le Musée du Temps, je sais que cela vous déplaît que je fasse ce rappel, est un bel exemple de ce qui est parfois insuffisamment précisément conduit. Donc, nous disons que sur un projet de l'importance de celui de la Citadelle, c'est bien de mettre un outil sur pied pour exécuter un programme, mais avant de mettre l'outil, il faut savoir qui le tient en main et comment va s'ordonner dans le temps, les moyens financiers, les aménagements qui sont prévus et qui vont transformer profondément ce site prestigieux.

Voilà le propos liminaire que je voulais évoquer. Je crois qu'il est raisonnable que vous nous soumettiez un programme beaucoup plus précis de travaux, d'investissement, de réaménagements de la Citadelle avant que nous discussions de l'outil.

M. LE MAIRE : Monsieur VIALATTE, vous êtes un habile orateur. On vous a demandé, le 8 novembre, d'adopter le principe général global disant qu'on investira, etc. et que finalement dans les années qui viendront on veut développer la Citadelle à condition que le coût reste le même à la charge de la Ville. Nous vous demandons aujourd'hui d'approuver la création d'une Société d'Économie Mixte. La prochaine étape sera le programme de travaux pour l'année 1994, puis des années suivantes, etc. Si nous avons commencé par dire on va réaliser ceci ou cela, vous nous auriez demandé quoi ? On met en place l'instrument de développement, une Société d'Économie Mixte où les représentants de la Ville seront largement majoritaires au Conseil d'Administration puisqu'ils seront neuf sur douze. Je ne marche pas à tâtons, pas plus d'ailleurs que dans le tunnel où j'ai escaladé un obstacle mais sans chuter ni même trébucher. Ici, c'est la même chose, c'est-à-dire que nous commençons par mettre en place cette Société d'Économie Mixte qui ensuite va pouvoir travailler comme nous travaillons ensemble et on vous proposera la réalisation au fur et à mesure. Ne soyez pas impatient, on ne fera rien avant que nous en ayons décidé ici comme on le fait habituellement.

M. PIERLOT : Monsieur le Maire, je partage les mêmes préoccupations que certains de mes collègues, notamment par rapport au personnel. Je voudrais vous demander simplement comment sera recruté le personnel qu'il sera nécessaire d'embaucher suite au développement des activités de la Citadelle. Est-ce que ce sera des fonctionnaires en tant que tels ou du personnel qui fera partie de la Société d'Économie Mixte, ce qui semble confirmé par la phrase du rapport qui dit : «apport du partenaire en ressources humaines».

La deuxième préoccupation que j'ai sur ce dossier, c'est que des investissements vont être rémunérés par les recettes des usagers. Est-ce que cela veut dire que les prix vont flamber en quelque sorte suivant les investissements qui vont être faits ?

M. PINARD : Je voudrais quand même rappeler que le premier rapport qui a été publié sur la Citadelle remonte à mai 1992. Je veux bien qu'on fasse l'amalgame avec le Musée du Temps, mais je ferai remarquer à mon collègue VIALATTE qu'il a voté, certes avec réserve mais qu'il a voté car quand on vote ce n'est pas avec réserve c'est oui ou non, le contrat de plan État-Région dans lequel l'État a décidé de s'engager pour le Musée du Temps à hauteur de 6,5 MF et la Région à 6 MF. Votre réserve, je suis désolé, n'a aucune valeur. C'est comme pour le contournement, vous avez apporté votre réserve mais vous avez voté le contrat de plan dans lequel est inclus ce projet. Il ne faut quand même pas nous prendre pour plus rigolos qu'on est (rires). Vous avez émis des réserves mais sur le plan

juridique, elles n'ont aucune valeur. Quand le Président GRUILLOT vous a demandé de lever la main, vous l'avez levée. C'est clair, net et précis.

M. LE MAIRE : Revenons à cette assemblée !

M. PINARD : Je n'aime pas que l'on ait 36 langages. Vous dites : «la charrue avant les bœufs», je vous ferai remarquer qu'il y a une magnifique collection de charrues à la Citadelle, il y en a au moins une trentaine, mais pour les mettre en valeur, il faut bien -et elles ont été apportées à titre bénévole- que nous nous dotions de moyens nouveaux. Est-ce qu'on pouvait continuer à avoir une érosion de la fréquentation ? Il faut être réaliste. Les personnes qui bougent, c'est le 3^{ème} Age, et quand vont-ils à la Citadelle ? Pour moitié en juin, juillet et août, lorsqu'il fait chaud. Or, ce n'est pas le petit train à lui seul qui peut assurer la desserte de la Citadelle. Il fallait donc trouver une autre solution.

Si nous voulons mettre en valeur ces collections, et il y en a de précieuses dans les réserves, il nous fallait un ballon d'oxygène. Enfin, je rappellerai une fois de plus, que sans compter les investissements pour assurer la maintenance et éviter qu'il y ait des remparts qui s'effondrent d'un côté ou de l'autre, le coût annuel pour la Ville est de 8,5 MF et il n'y a pas un Bisontin sur dix qui le sait. Des tas de gens s'imaginent que parce qu'il y a une fréquentation importante, la plus importante de tous les monuments franc-comtois, c'est une affaire qui marche. Ce sont essentiellement des dépenses, et c'est très bien ainsi, qui sont des dépenses de personnel pour des postes que nous avons créés.

Mais ce que puis dire, c'est que ceux qui se sont associés dès le départ de l'aventure de la Citadelle, ont négocié, discuté avec les promoteurs de ce que j'appellerai une société pour un souffle nouveau et pour trouver aussi des relais, parce qu'une fois de plus cette ville ne peut pas tout supporter même s'il y va de son honneur, comme le disait Jean MINJOZ, d'avoir fait ce qu'il convenait pour la mise en valeur du site qui est quand même le plus symbolique de la Franche-Comté.

J'ajouterai qu'après trois heures de débat, et là je change de casquette, l'Association Folklore Comtois qui n'est pas spécialement portée sur les Société d'Économie Mixte, à l'unanimité moins une abstention, a décidé de rejoindre cette formule. Je ne sais pas ce qu'il en a été dans les deux autres structures. On parle énormément de concertation mais je voudrais quand même bien qu'on parle aussi de concertation avec celles des associations qui ont fourni là un effort d'investissement considérable. Le jour où on chiffrera ce que nous avons mis à titre bénévole, j'aime autant vous dire que c'est essentiel. Je veux bien qu'on ait une attitude purement défensive par rapport à des statuts de personnel, je suis de la fonction publique, mais à ceux qui sans cesse nous disent cela, je leur réponds : qu'avez-vous fait pour créer des emplois là-haut ? C'est quand même étape par étape qu'ils ont été créés les 57 emplois existants. Par exemple s'agissant du Musée dont j'avais indirectement la charge, nous y avons quand même 6 personnes et il a bien fallu y mettre du sien.

Je pense qu'il convient quand même d'être raisonnable surtout quand nous avons mis les verrous et les garanties nécessaires. Maintenant Monsieur VIALATTE, si vous aviez daigné consulter les dossiers, vous verriez le détail des investissements qui ont été prévus avec le concours de ladite Société d'Économie Mixte qui est le mode de statut de la gestion du Futuroscope à Poitiers et de bien d'autres structures.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, M. PINARD a plus de 20 ans d'expérience de l'invective personnelle. Il a beaucoup d'ancienneté mais il devrait apprendre un peu plus de sagesse dans ses propos à l'égard de ses collègues.

M. LE MAIRE : Il ne sera jamais sage !

M. VIALATTE : Je crois que malheureusement en effet, c'est vrai. Je voudrais simplement lui dire que je ne peux pas laisser passer les propos qu'il a tenus concernant ma position relative au contrat de plan État-Région, et je me vois obligé de la réexpliquer ce soir. Elle est pourtant très simple à comprendre. Le contrat de plan État-Région contient tout un ensemble d'actions qui, sur la période 1994-1998, vont profiter à notre Département dans d'excellentes conditions et en particulier à la Ville de Besançon. Il eût été par conséquent irresponsable de ma part, M. PINARD me pousse astucieusement à l'irresponsabilité mais je ne suis pas tombé dans ce panneau, de ne pas voter un contrat de plan qui est d'excellente qualité. Ceci dit, il va de soi qu'aussi bien sur le contournement que sur le Musée du Temps, compte tenu des positions que j'ai à maintes reprises exprimées sur ces deux projets, je me devais sans remettre en cause l'ossature de ce contrat de plan, d'exprimer des réserves claires. Et je l'ai fait et je le maintiens, et je m'honore de l'avoir fait dans un souci de responsabilité dans le cadre de l'exercice de mon mandat.

M. JACQUEMIN : Si le constat est fait que la Citadelle ne se porte pas aussi bien qu'on le souhaiterait et qu'on enregistre une baisse de la fréquentation, c'est bien la Ville de Besançon qui gère cette Citadelle, Monsieur PINARD et Monsieur le Maire, depuis un certain nombre d'années. On ne peut tout de même pas «botter» en touche sur cette question.

Nous avons voté, Monsieur le Maire, une position de principe favorable à l'installation d'une Société d'Économie Mixte. Vous nous proposez aujourd'hui les partenaires de cette Société d'Économie Mixte et vous les énumérez dans la première page du rapport. Cela m'amène tout de même à m'interroger. Le tour de table que vous avez fait, finalement, rassemble autour de cette Société d'Économie Mixte un certain nombre de partenaires qui pour l'essentiel sont des acteurs de la vie quotidienne de la Citadelle et que l'on voit mal dire non à votre sollicitation. Dans ce tour de table, vous êtes amené finalement à prendre 73 % de la participation et c'est là où on peut s'interroger. Quel est l'intérêt de transférer le débat de cette salle vers la salle du Conseil de la Société d'Économie Mixte où nous garderons les 3/4 des responsabilités ? Je m'interroge et une des réponses que l'on peut faire immédiatement, elle rejoint la remarque de Michel VIALATTE dès le départ, c'est que quand on fait un tour de table pour mobiliser les gens et prendre des risques, c'est naturellement sur un projet. Comment voulez-vous aujourd'hui amener autour de la table des partenaires conséquents si vous ne leur expliquez pas réellement le contenu du projet.

En deuxième ligne des partenaires, on voit figurer la Société Via Générale de Transport et d'Industrie ; c'est une société que l'on connaît ici pour gérer le système de transport en commun de la Ville de Besançon. C'est très bien mais je ne vois pas pourquoi, alors que l'on sait qu'il va leur être demandé très certainement de participer à l'adjudication dont il est question dans le rapport suivant, vous les installez au Conseil d'Administration de cette Société d'Économie Mixte. Je m'interroge sur le rôle de juge et partie de cette société et j'apporte les réserves les plus formelles. Puisque cette société aura éventuellement à s'inscrire dans l'adjudication du téléphérique, il faudra discuter avec l'exploitation des conditions d'équilibre financier d'accès à la Citadelle. Vous allez ouvrir un concours sur le projet de développement de la Citadelle pour déléguer en somme à d'autres le soin de nous dire ce que l'on peut y faire. Je pense que nous pourrions, ainsi que vos services, étudier ce projet de développement de la Citadelle. J'apporte ici des réserves sur la présence de cette société qui risque de nous mettre et vous mettre dans une position difficile.

M. LE MAIRE : Absolument pas Monsieur JACQUEMIN parce que c'est une société que nous connaissons bien, avec laquelle nous sommes en partenariat depuis longtemps. Vous me demandez si nous avons d'autres partenaires. Nous avons contacté le Département et la Région. Si le Département devient partenaire, nous lui céderons 10 % de nos actions et nous descendrons à 63 %. Si la Région accepte, on peut encore lui céder une partie. L'essentiel est que la Ville reste majoritaire dans cette Société d'Économie Mixte à laquelle on transfère la gestion de la Citadelle. Nous ne sommes pas la seule collectivité à avoir recours à une Société d'Économie Mixte pour gérer tel ou tel

équipement municipal. Je ne comprends pas pourquoi vous remettez en cause le fait de créer une Société d'Économie Mixte alors que vous m'avez dit tout à l'heure que vous étiez d'accord. Maintenant vous êtes d'accord, mais comme M. VIALATTE vous faites des réserves sur une société, pour laquelle je vote des deux mains, qui réunit le Crédit Local, la Caisse d'Épargne, la Chambre de Commerce, l'Office du Tourisme, le Folklore Comtois... On a essayé de mettre dans le coup tous ceux qui, de près, étaient concernés par ce projet de développement de la Citadelle. C'est ainsi qu'il nous a paru logique que Via qui va s'occuper du téléphérique en fasse partie au niveau que l'on vous a indiqué et qui finalement ne présente pas grand danger quant à l'importance que cette société pourrait avoir dans la Société d'Économie Mixte.

M. LAGRANGE : Je me demande à quoi servent finalement les heures qu'on passe en réunion de commission majorité et opposition confondues. Si ma mémoire est bonne, cela fait quand même plus de trois ans qu'on travaille sur ce projet. Il y a une dizaine de jours on s'est réuni avec des documents, on a passé une soirée sur ce projet de statuts, on en a discuté longuement, de nombreux éléments nous ont été apportés notamment par le Secrétaire Général. Il se trouve que l'opposition était représentée par l'un de ses membres éminents ; il se trouve aussi qu'à l'unanimité des présents nous avons adopté les statuts en question et il se trouve même que devant rejoindre le Conseil Général, le membre éminent en question qui est un bon ami, a trouvé le moyen de donner son pouvoir à Jean-Louis FOUSSERET. Finalement, c'est cela qui est sympathique. Tout le monde était d'accord et je ne comprends pas pourquoi on en reparle encore ce soir en ces termes-là.

M. LE MAIRE : C'est vrai que les commissions font l'essentiel du travail. Ensuite, cela passe en séance publique où tout un chacun peut poser des questions et c'est tout à fait naturel surtout quand on est candidat en puissance pour prendre mon siège.

M. NACHIN : Je rejoins un peu l'interrogation posée par Michel JACQUEMIN. Est-il possible de faire partie de la Société d'Économie Mixte comme c'est le cas pour la Société Via Générale de Transport et d'Industrie et ensuite être candidat à la gestion de la Citadelle ? Je ne veux pas discuter de la qualité et de la valeur de Via-Stationnement, je travaille à la Commission Transport et Stationnement et je connais très bien le professionnalisme de cette société mais je m'interroge sur la valeur juridique.

M. FOUSSERET : Ce n'est pas le groupe Via qui est candidat à la gestion de la Citadelle mais la Société d'Économie Mixte dont il fait partie.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, il est indispensable que vous nous apportiez une clarification sur cette question.

M. LE MAIRE : Comme si tout n'était pas clair !

M. JACQUEMIN : Vous ne pouvez pas faire un montage où il y a des confusions d'intérêts, cela me paraît clair. Dans un Conseil d'Administration, il y a des administrateurs ; ce Conseil va lancer des appels d'offres auprès de sociétés qui proposeront un projet de développement...

M. LE MAIRE : Jean-Louis FOUSSERET va vous réexpliquer cela très précisément tout à l'heure.

M. PINARD : C'est très curieux car tous nos repères sont désormais brouillés. Je suis un fervent défenseur du service public, d'une cause municipale, mais je considère que pour un outil comme celui-là nous avons besoin d'oxygène. Nous avons besoin de participations extérieures à condition de conserver la maîtrise, ce qui est prévu, et qui jusqu'à preuve du contraire, dépend de la majorité des parts.

Et puis, inversement, j'entends une espèce de procès à l'égard d'une société avec laquelle nous travaillons depuis un certain temps. Je crois d'ailleurs que cette méfiance devient un petit peu inquiétante. J'ai entendu samedi à l'émission de M. JACQUEMIN dire que nous nous étions laissés avoir par un escroc au sujet des terrains des Prés de Vaux. Si vos relations avec le Président du Conseil Général étaient meilleures, vous sauriez que c'est l'ADED qui a été le chef de file dans cette affaire des Prés de Vaux ; il fallait bien qu'elle prenne des risques et je la félicite de les avoir pris.

Mais dans notre affaire, nous restons, collectivité, majoritaire et il n'est pas du tout question d'ingérence d'intérêts privés. Vous savez, s'il y avait une opération rentable à faire sur un site comme celui-là, des offres nous en aurions déjà eues.

M. LE MAIRE : Jean-Louis FOUSSERET essaie de clarifier tout cela.

M. FOUSSERET : Très rapidement Monsieur le Maire. On a bien compris ici que certains ont une stratégie de développement du site de la Citadelle, c'est le cas de la majorité et d'autres ont une stratégie de retardement pour des raisons qui, en fait, n'échappent à personne et dont personne n'est dupe. Il est toujours difficile d'avoir un pied dedans et un pied dehors.

On ne peut pas laisser dire par M. VIALATTE que le Maire agit à tâtons puisque nous avons pris au contraire de multiples précautions, nous avons eu de multiples consultations pour élaborer ce dossier. Je crois que deux collègues l'ont rappelé, Jean-Marie LAGRANGE et Joseph PINARD, cela fait déjà au moins deux années que nous travaillons sur ce projet. Nous avons pris le conseil d'avocats spécialisés, le conseil du groupe FIDAL KPMG qui nous a bâti ces statuts pour être parfaitement clair là-dessus, tout est totalement transparent. D'ailleurs votre opposition sera représentée dans le cadre du Conseil d'Administration de cette Société d'Économie Mixte et il n'y aura donc absolument rien de caché.

Lorsque l'on dit aussi qu'il n'y a pas de programme précis et chiffré, vous savez bien que c'est faux et je vous l'ai déjà dit. Vous savez bien qu'il existe un programme, un très gros dossier que vous pouvez consulter au Service Culturel, qui prévoit tranche par tranche, année par année, les projets de développement. Bien sûr ce ne sont pour l'instant que des projets puisqu'un des rôles essentiels de la Société d'Économie Mixte sera justement d'élaborer et de mettre en place un plan de développement stratégique. De plus, puisqu'une des priorités qui nous a été assignées était que cela ne crée pas de charges nouvelles pour la Ville, il est bien clair que les projets de développement iront en parallèle avec l'augmentation de la fréquentation et que nous n'allons pas tout de suite mettre en place de planétarium par exemple qui est d'un coût très très élevé. Donc un programme chiffré et précis existe.

Vous savez que nous avons aussi par rapport à la cohérence du projet trois grandes priorités : nous voulons que ce site devienne et reste un haut lieu de culture scientifique et technique, c'est la première direction. La deuxième direction, c'est un haut lieu de connaissance de notre passé, de notre histoire locale, un lieu d'ethnographie avec le Musée Comtois qui bénéficiera d'une nouvelle muséographie. Et la troisième direction, bien sûr il faut que la Citadelle qui est un haut lieu de l'histoire franc-comtoise en particulier, un haut lieu de mémoire avec le Musée de la Résistance et de la Déportation, reste ce haut lieu de mémoire au niveau de notre région. Donc depuis le départ ce site a été défini comme devant répondre à toutes ces préoccupations.

Je crois que c'est vrai nous avons besoin, Joseph PINARD l'a dit, d'un peu d'oxygène. Il faut créer toute une synergie autour de ce projet, et je suis surpris Monsieur JACQUEMIN que vous ayez ce type de remarque parce que j'ai à une page du Monde du 8 décembre sur l'économie locale mixte au service du développement local qui dit : «les Société d'Économie Mixte ont, entre 1983 et 1993, plus que doublé», parce qu'effectivement, Monsieur JACQUEMIN, une Société d'Économie Mixte

permet par son statut d'offrir aux collectivités locales la possibilité de bénéficier de compétences techniques multiples. Nous n'avons peut-être pas, nous par exemple, Ville de Besançon, les compétences pour gérer une librairie, un restaurant. Dans le cadre d'une Société d'Économie Mixte, nous pouvons effectivement nous ouvrir à ce type de gestion, à ce type de compétence. Et l'intérêt d'avoir 73 %, vous avez posé la question, est de maîtriser le développement de ce site en lui gardant sa vocation au service du public.

M. LE MAIRE : Il s'agit dans un premier temps de constituer cette Société d'Économie Mixte, je crois qu'on est à peu près tous d'accord, vous avec réserves. Il s'agit ensuite de faire en sorte qu'il y ait un appel d'offres pour que la délégation de service de la Ville soit transférée à X, Y ou Z, dont la Société d'Économie Mixte peut-être, mais Via ne sera pas concernée. On passera une délégation de gestion de la Citadelle entre la Ville et la Société d'Économie Mixte qui sera candidate et peut-être d'autres puisque nous appliquerons la loi Sapin. Mais en aucun cas il ne s'agit de déléguer à Via Transport quoi que ce soit. On constitue une Société d'Économie Mixte, ensuite on délègue la gestion et le développement de la Citadelle à cette Société d'Économie Mixte dans laquelle c'est vrai on sera majoritaire, qu'on présidera, etc. On ne part pas dans le brouillard mais sur le programme qui vous a été soumis le 8 novembre dernier. Cela me paraît clair. Il devait y avoir confusion dans votre esprit.

M. MEUNIER : S'il y a appel d'offres, dans quel cadre va-t-il avoir lieu ?

M. LE MAIRE : On lancera l'appel d'offres conformément à la procédure...

M. MEUNIER : Attention, car juridiquement parlant quand même, quelqu'un qui est membre d'un Conseil d'Administration on ne peut pas soumissionner.

M. LE MAIRE : Bien sûr que non. Via ne sera pas candidate, pourquoi le serait-elle ?

M. MEUNIER : Si Via-Stationnement, qui a un projet de téléphérique, est actionnaire, elle ne pourra pas soumissionner.

M. LE MAIRE : Le téléphérique est une autre chose dont on reparlera par la suite.

M. MEUNIER : Donc ce sera la Ville qui soumissionnera, c'est bien ce que je viens de dire.

Mme FOLSCHWEILLER : Je vais un peu dans le sens de ces questions de lien entre le développement de la Citadelle et l'installation du téléphérique. Je me souviens du dernier débat où les deux questions étaient mêlées sans l'être. J'aime aussi que les choses soient claires. Je voudrais rappeler mon opposition totale à l'intégration des comptes du téléphérique dans les comptes de la CTB.

M. LE MAIRE : Nous n'en sommes pas là pour l'instant. Ce n'est pas du tout l'objet...

Mme FOLSCHWEILLER : J'entends bien Monsieur le Maire, mais n'empêche qu'on nous a bien expliqué que pour qu'il y ait un développement important de la Citadelle il fallait y mettre un téléphérique, donc les deux choses sont quand même liées dans votre esprit. Pour ma part, je ne peux pas être d'accord là-dessus.

M. LE MAIRE : C'est parfaitement votre droit.

M. BAS : Je voulais vous poser la même question que M. MEUNIER.

M. FOUSSERET : Je crois qu'on a très bien expliqué que dans cette Société d'Économie Mixte qui est constituée entre autres avec le groupe Via Transport, la Caisse d'Épargne et le Crédit Local de

France, le groupe Via ne va pas soumissionner, répondre à l'appel d'offres. C'est bien évident, pas plus que la Caisse d'Épargne ni le Crédit Local de France.

M. ALAUZET : Je me souviens avoir lu dans le document qui nous a été présenté il y a quelques mois que dans le contrat entre la Ville et Via Transport, il était prévu que la Ville puisse déléguer les investissements et la gestion du téléphérique. C'est autre chose, mais je crois qu'il y a un peu de confusion autour de cet outil-là.

M. LE MAIRE : Il n'y a absolument pas de confusion, nous parlons uniquement de la Citadelle. C'est vrai que la dernière fois on avait dit que le développement de la Citadelle suppose qu'il y ait un téléphérique, mais on reverra cela par la suite.

M. VIALATTE : Monsieur le maire, je voudrais expliquer mon vote à titre personnel. Du débat auquel on vient d'assister, qu'est-ce que je retiens ? Que Via GTI a conduit les études qui nous ont menés au projet que nous connaissons aujourd'hui. Vous nous avez dit le 8 novembre que Via GTI va être administrateur d'une Société d'Économie Mixte chargée, on l'a vu avec l'article relatif à l'objet social des statuts, de gérer le plus largement possible le développement de la Citadelle. Et je retiens enfin comme une hypothèse, et nous verrons si je me trompe, que la Société Via GTI peut fort bien demain, lorsque la Ville lancera l'appel d'offres relatif à la réalisation du téléphérique, soumissionner et être adjudicateur. Elle tiendra bien à ce moment-là des maillons du projet de développement de la Citadelle. Je trouve, quand j'entends les leçons de choses de M. Joseph PINARD, que s'agissant d'imbrication entre le privé et le public, on va vraiment très loin ou en tout cas on risque d'aller vraiment très loin. Et je ne vous cache pas que pour ces raisons qui me gênent profondément parce qu'en effet j'ai une étiquette qui n'est pas tout à fait celle-là, je ne peux pas voter de projet (rires). Eh oui, ça vous gêne, Monsieur JUSSIAUX en le votant vous reviendrez de très loin, quand on sait d'où vous venez !

M. LE MAIRE : Ne nous fâchons pas Monsieur VIALATTE et ne parlons pas d'étiquette, cela pourrait nous mener bien loin et là nous n'avons rien à craindre. Je reviens simplement à l'objet du débat qui est la constitution d'une Société d'Économie Mixte et le lancement de la procédure. Chacun est libre d'exprimer son vote de la façon dont il le souhaite, mais je rappelle simplement pour en revenir à Via GTI et pour calmer un petit peu les inquiétudes de M. VIALATTE que la Citadelle sera gérée par une Société d'Économie Mixte dans laquelle la Ville sera largement majoritaire et dans laquelle Via GTI n'aura que quelque 900 actions sur 10 000. Donc la gestion de la Citadelle restera quand même sous la responsabilité des élus municipaux quels qu'ils soient aujourd'hui et demain, cela risque d'ailleurs d'être les mêmes, mais ce sera la même chose.

M. JACQUEMIN : Cela fait ma troisième prise de parole mais, Monsieur le Maire, je ne suis pas d'accord avec ce montage. Il eût été de loin préférable que vous instruisiez conjointement tous les dossiers parce qu'il y a des dossiers qui sont aussi importants que celui-là. Vous ne pouvez pas présenter séparément les débats chaque fois quand on retrouve les mêmes acteurs ici et là. Donc autrement dit, j'aurais souhaité qu'on nous dise ce soir qu'il n'est pas tout à fait indispensable que Via GTI soit dans ce Conseil d'Administration ; il est notre conseil, il participera aux adjudications mais il n'est pas partie prenante dans les décisions. J'enregistre que vous ne voulez pas souscrire à ce souhait, et je m'abstiendrai sur ce point.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (1 Conseiller votant contre et 10 s'abstenant), adopte ces propositions.